

COMMUNAUTE DE COMMUNES



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

A la découverte
de la CCCHR



Environnement
& cadre de vie



Petite enfance,
enfance & jeunesse



Tourisme
& vie locale



Economie





L'année 2016 a été une nouvelle fois particulièrement dense pour nos neuf communes et notre territoire.

En effet, et comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activités, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin joue pleinement son rôle d'outil d'aménagement du territoire mais également de développeur et organisateur de services à destination de la population et des communes membres.

Concernant l'aménagement du territoire, la CCCHR profite de son excellente attractivité liée à la bonne accessibilité de son territoire et sa localisation géographique pour mener à bien une politique de développement économique volontaire.

Elle poursuit ainsi sa politique de développement et d'accompagnement de l'offre foncière en faveur des entreprises industrielles, artisanales, de service ou commerciales.

L'année 2016 a permis l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone de la Passerelle 2 à Ensisheim, cette dernière ne disposant plus que d'un lot disponible à la commercialisation, mais aussi la réalisation de la première tranche de l'aménagement du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace (sur 12 hectares).

Une première entreprise de renom s'y implante actuellement, la société Bubendorff, et d'autres vont suivre dans les prochains mois.

Au cours de cette année, nous avons également pu finaliser les études et les phases préalables à la réalisation de plusieurs zones d'activités dont celles de Meyenheim (sur 4,5 hectares), Niederhergheim Est (2 hectares), Niederentzen (4,5 hectares) et l'extension de la zone d'Oberhergheim (2,2 hectares).

Suite à la décision prise en 2015 de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les élus communautaires et les bureaux d'études désignés ont travaillé en 2016 à l'élaboration des diagnostics portant sur les documents d'urbanisme existants, l'analyse socio-économique, l'analyse de la morphologie urbaine et spatiale mais également le diagnostic agricole du territoire. Cet important travail de réflexion, de projection et d'écriture se poursuivra en 2017 pour aboutir fin 2018.

Mais notre intercommunalité a également poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et du développement durable et celles à destination des habitants toujours avec pour objectif de rendre le meilleur service possible, au meilleur coût et permettant d'accroître le lien social au travers du bien-vivre des uns avec les autres.

C'est ainsi que les capacités d'accueil de nos structures périscolaires ont encore été augmentées de plus de 40 places globalement à la rentrée scolaire 2016-2017 et que ce sera encore le cas lors de prochaine rentrée de septembre 2017 pour répondre aux besoins exprimés par les parents d'élèves.

De la même manière, le nombre de jeunes participants aux différents stages de printemps ou d'été ne faiblit pas (plus de 605 jeunes concernés en 2016).

Les efforts fournis par chacun au cours de cette année 2016 et la bonne gestion des marchés passés par la communauté de communes a par ailleurs, une fois de plus depuis la mise en œuvre du nouveau dispositif de tri sélectif et de collecte des ordures ménagères, permis de maintenir en 2016 les tarifs de la redevance incitative. Bravo à toutes et à tous !

Enfin, je voudrais souligner le fait que ce développement de notre intercommunalité et de ses services se veut harmonieux mais également vertueux. En effet, malgré les fortes contraintes financières qui pèsent sur notre institution (perte sèche de plus de M d'euros en 2016 sur décisions de l'Etat), l'ensemble de nos réalisations, tant en investissement qu'en fonctionnement, auront été faites sans augmentation de la pression fiscale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2016,

Bien à vous

Le Président,

Michel HABIG

SOMMAIRE

I. FICHE SIGNALÉTIQUE.....	4
II. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN	5
2.1 Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	5
1. Les compétences obligatoires	5
2. Les compétences optionnelles.....	6
3. Les compétences supplémentaires	7
4. Les dispositions fiscales et financières	8
2.2 Elus	9
2.3 Ressources humaines	11
III. ACTIONS 2016.....	12
3.1 Développement économique.....	12
3.2 Développement d'un espace résidentiel attractif	15
3.3 Maîtrise d'ouvrage déléguée.....	21
3.4 Amélioration du cadre de vie.....	22
3.5 Urbanisme	25
3.7. Communication.....	27
IV. LE PATRIMOINE DE LA CCCHR	28
V. GESTION DE LA CCCHR : FINANCES 2016	29

I. FICHE SIGNALÉTIQUE

* <i>Date de création :</i>	<i>1^{er} janvier 2003</i>
* <i>Population :</i>	<i>15 013habitants (INSEE - population légale 2013)</i>
* <i>Superficie :</i>	<i>137,19 km²</i>
* <i>Densité :</i>	<i>103,63 hab./km²</i>
* <i>Situation :</i>	<i>Canton d'Ensisheim (Haut-Rhin)</i>
* <i>Intercom. :</i>	<i>PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon</i>

II.FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

2.1 Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié un certain nombre de compétences devant être exercées par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Nos statuts ont «été mis en conformité suivant délibération du 28 novembre 2016 comme suit :

1. Les compétences obligatoires

1.1 L'aménagement de l'espace

- 1.1.1 Participation au « Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon», lieu de concertation et d'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire sur le bassin d'emploi, où sont évoquées notamment des problématiques supra-intercommunales.
- 1.1.2 La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin adhère en tant que représentante des communes membres au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Elle dispose de la compétence élaboration, modification et révision du schéma directeur / schéma de cohérence territoriale sous l'égide du syndicat mixte.
- 1.1.3 Elaboration, modification, révision, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme et de tous les documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales.

1.2 Le développement Economique

- 1.2.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;
- 1.2.2 Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
A ce titre, sont considérées comme zones d'activités sur le territoire, toutes surfaces faisant l'objet d'un développement économique coordonné actuel ou futur, inscrites comme tel dans les documents d'urbanisme, regroupant plusieurs établissements ou entreprises présentant une cohérence d'ensemble.
Sont notamment considérées comme zones d'activités sur l'ensemble du territoire, les zones suivantes :
 - parc d'activités de la Plaine d'Alsace (zone d'activités d'intérêt départemental) situé à Ensisheim et Réguisheim
 - zones d'activités de Niederhergheim Est et Ouest
 - zone d'activités d'Oberhergheim
 - zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim
 - l'Anneau du Rhin à Biltzheim et Niederentzen
 - zone d'activités commerciales et de services à Niederentzen
 - parc d'activités de l'Ill à Réguisheim

- zone d'activités de la Forêt à Réguisheim
- zone de l'Oberhardt à Réguisheim
- zones d'activités « la Passerelle » 1 et 2 à Ensisheim
- pôle d'activités Ill-Thur à Ensisheim

1.2.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est compétente en matière d'observation des dynamiques commerciales, d'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial et d'expression d'avis communautaire avant passage de projets en commission départementale d'aménagement commercial.

1.2.4 Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

1.3 L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

1.4 La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2. Les compétences optionnelles

2.1 La protection et la mise en valeur de l'environnement

- la protection du milieu naturel : revêt un caractère communautaire toute étude et intervention consécutive à l'étude visant à pérenniser un cadre de vie de qualité et se rapportant à la protection des milieux aquatiques, la protection des vergers, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la mise en valeur du potentiel naturel de l'III,
- toute action visant à améliorer l'environnement, développement et participation aux actions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté,
- soutien aux actions en matière de maîtrise d'énergie : participation financière aux actions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

2.2 La politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et les actions qui peuvent en découler. La communauté de communes du Centre Haut-Rhin initie, mène et accompagne toutes actions visant à mettre en œuvre le PLH qui se décline en orientations et actions,
- toute étude globale de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, hors opérations de construction pouvant être engagées ou réalisées par des bailleurs sociaux ou d'initiatives privées. Les propositions d'attribution des logements sociaux restent de la compétence des communes par l'intermédiaire des commissions d'attribution.

2.3 Action sociale d'intérêt communautaire

Les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Sont d'intérêt communautaire :

- le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal, les accueils de loisirs, les multi-accueils d'Ensisheim et de Niederentzen, les animations jeunesse.

3. Les compétences supplémentaires

Le service d'intérêt intercommunal de gestion de la main d'œuvre forestière et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts, et espaces naturels des communes membres, dans le respect des conditions des articles L 761-4-1 et L 722-3 du Code Rural. La Communauté de Communes demandera le remboursement des dépenses à chaque commune utilisatrice du service, sur la base des dépenses totales constatées et selon un échancier à définir.

Le domaine scolaire et culturel

Sont d'intérêt communautaire :

- les manifestations qui ne sont pas organisées habituellement par les Communes composant la Communauté et/ou qui ont un caractère innovant, qui, par leur importance ou leur rayonnement, drainent la majeure partie des habitants et/ou de la jeunesse de la Communauté et/ou qui, par leur thème, fédèrent les intérêts culturels de l'ensemble des communes ;
- la création de services sportifs, culturels, sociaux et liés à l'environnement et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser leur développement dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la communauté.

Le versement en lieu et place des communes des subventions, aides, participations répétitives

- Le versement de subventions et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations qui intéressent la communauté : subventions aux écoles de musique et sociétés de musique, participation conjointe avec une autre collectivité pour des manifestations de grande ampleur, fonds de concours pour études de sécurité en traversée d'agglomération des communes membres, dotation pour travaux d'intérêt communal, participation financière aux associations et organismes de développement d'actions envers les personnes âgées, de développement des relations internationales (CEEJA / Jumelage Région Powiat de Wroclaw).

Le versement d'aides exceptionnelles ou de subventions ponctuelles

- Il s'agit d'œuvres spécifiques de bienfaisance ou humanitaires, prises en compte par la communauté de communes, en fonction de chaque cas d'espèce et dans le cadre d'un éventuel fond d'intervention culturel et social dans le cadre d'actions de solidarité nationales ou internationales.

La représentation collective des communes

- Par adhésion de la communauté à tout groupement de collectivités locales et d'établissement publics pour la réalisation d'études et la programmation à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

Maîtrise d'ouvrage

- La Communauté de Communes peut exercer à la demande d'une commune membre, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Les compétences diverses

- Création, sur les affaires d'intérêt intercommunal relevant des compétences de la communauté de communes, d'un comité consultatif intercommunal au titre de la citoyenneté participative,
- Aide aux personnes âgées,
- Mise en commun d'équipement et de moyen pour travaux d'entretien.

4. Les dispositions fiscales et financières

Mode de financement des compétences

Les services relevant de l'exercice des compétences réputées d'intérêt communautaire sont financés par les produits issus de la fiscalité.

Le service de gestion de la main d'œuvre forestière fera l'objet d'une facturation directe en fonction des prestations servies respectivement à chaque commune.

Règles de comptabilité

Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent à la comptabilité générale de la communauté.

Les fonctions de Trésorier de la Communauté sont assurées par le Trésorier d'Ensisheim.

Les dépenses de la communauté

Sont portées en dépenses, toutes opérations de fonctionnement et d'investissement se rapportant aux compétences de la Communauté de Communes.

Les recettes de la Communauté sont :

- Le produit de la fiscalité propre de la communauté :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
 - la contribution économique territoriale ainsi que toutes recettes découlant de la réforme de la taxe professionnelle,
 - tout autre produit de substitution.
- Le produit de la fiscalité professionnelle unique ou tout autre produit de substitution si elle est instituée par le Conseil de Communauté.
- Le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou de la taxe dans le cas où elle venait à être instaurée par le Conseil de Communauté.
- La D.G.F. (dotation globale de fonctionnement).
- La D.D.R. (dotation de développement rural).
- Le reversement de tout produit perçu pour son compte par tout organisme.
- Les prestations spécifiques servies aux communes ou aux particuliers, en échange d'un service rendu qui n'entre pas dans la récupération sous forme d'une fiscalité propre.
- Les revenus des biens, meubles et immeubles de la Communauté.
- La D.G.E. (dotation globale d'équipement).
- La récupération de la T.V.A.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA).
- Les subventions, aides et avances de l'Etat, de la Région, de l'UE, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Département, des communes ou de tout autre organisme.
- Le produit des emprunts.
- Le produit des aliénations de biens communautaires.

- Le produit des prélèvements sur les recettes de la section de fonctionnement.
- Le produit des fonds de concours.
- Les dons et legs.
- Le remboursement des avances consenties aux entreprises en vue de faciliter leur implantation.
- Tout autre produit lié à l'activité de la Communauté de Communes.

2.2 Elus

Elus siégeant auprès de la Communauté de Communes :

Le Conseil de Communauté est composé de 28 délégués titulaires désignés comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Délégués</i>
<i>BILTZHEIM</i>	<i>VONAU Gilbert</i>
	<i>GUIGNOT Alain</i>
<i>ENSISHEIM</i>	<i>HABIG Michel</i>
	<i>COCQUERELLE Delphine</i>
	<i>KREMBEL Philippe</i>
	<i>THIRIET Emmanuelle jusqu'au 07/06/2016</i>
	<i>SCHMITT Muriel à compter du 07/06/2016</i>
	<i>HEGY Patrice</i>
	<i>COADIC Gabrielle</i>
	<i>MARETS Patric</i>
	<i>MISSLIN Christine</i>
	<i>SANJUAN José</i>
<i>MEYENHEIM</i>	<i>BOOG Françoise</i>
	<i>FURLING Armand</i>
	<i>MASSON Laurence</i>
<i>MUNWILLER</i>	<i>WERNER Patrice</i>
	<i>MENAUT Philippe</i>
<i>NIEDERENTZEN</i>	<i>WIDMER Jean-Pierre</i>
	<i>ALBRECQ Antoine</i>
<i>NIEDERHERGHEIM</i>	<i>MOSER Gilbert</i>
	<i>ZEMB Alain</i>
<i>OBERENTZEN</i>	<i>MATHIAS René</i>
	<i>BRENDLE Bernard</i>
<i>OBERHERGHEIM</i>	<i>SICK Corinne</i>
	<i>LAPP Philippe</i>
	<i>MULLER Bernard</i>
<i>REGUISHEIM</i>	<i>HOEGY Bernard</i>
	<i>METZGER Fabienne</i>
	<i>PAULUS Frank</i>

Le Bureau

Elu par le Conseil Communautaire, il est composé de neuf membres, comprenant le Président, les Vice-Présidents et les Maires des Communes membres.

Michel HABIG Président de la CCCHR, Maire d'Ensisheim	
Gilbert VONAU 1 ^{er} Vice-Président chargé du « Développement économique » Maire de Biltzheim	Françoise BOOG 2 ^{ème} Vice-Présidente chargée de « Petite enfance, enfance et jeunesse » Maire de Meyenheim
Jean-Pierre WIDMER 3 ^{ème} Vice-Président chargé de « Culture, sports, suivi des travaux, accessibilité aux personnes handicapées » Maire de Niederentzen	Corinne SICK 4 ^{ème} Vice-Président chargé de « Tourisme » Maire d'Oberhergheim
René MATHIAS 5 ^{ème} Vice-Président chargé de « l'Environnement et de développement durable » Maire d'Oberentzen	Gilbert MOSER 6 ^{ème} Vice-Président chargé de « Finances et aménagement du territoire » Maire de Niederhergheim
Bernard HOEGY Maire de Réguisheim	Patrice WERNER Maire de Munwiller

Les Commissions de la CCCHR

- Commission Economie : présidée par Gilbert VONAU
- Commission Petite enfance, enfance et jeunesse : présidée par Françoise BOOG
- Commission Culture, Sport et suivi des travaux : présidée par Jean-Pierre WIDMER
- Commission Tourisme : présidée par Corinne SICK
- Commission Environnement et développement durable : présidée par René MATHIAS
- Commission Finances et aménagement du territoire : présidée par Gilbert MOSER
- Commission d'accessibilité aux personnes handicapées : présidée par Jean-Pierre WIDMER
- Commission d'appel d'offres : présidée par Michel HABIG
- Commission des délégations de service public: présidée par Michel HABIG
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : présidée par Michel HABIG
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : présidée par Michel HABIG

Le Conseil de Communauté s'est réuni 7 fois en 2016 pour déterminer les orientations de la politique communautaire et mettre en œuvre ses actions.

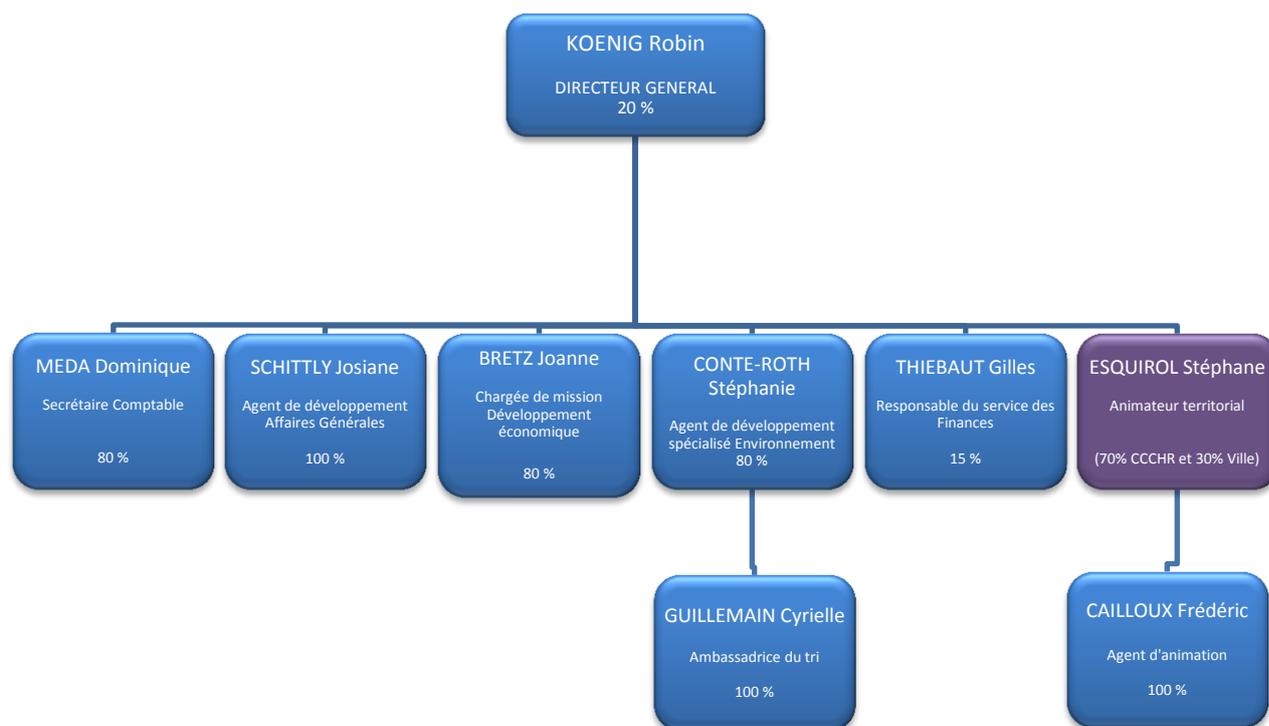
2.3 Ressources humaines

Les services administratifs participent, au quotidien, à la construction de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin avec pour mission de développer des services aux habitants à la dimension du territoire.

La Communauté de Communes compte 6,45 équivalent temps plein. Ce chiffre est relativement modeste au regard des compétences exercées et de la diversité des tâches à effectuer.

Mouvements du personnel :

- Mme Marie SAUVE, DGS durant 2 ans a quitté la 3CHR pour exercer de nouvelles fonctions au Conseil Département du Val d'Oise. Elle a été remplacée par M. Robin KOENIG.
- Melle BRETZ et Mme CONTE étaient en congé de maternité et ont été remplacées respectivement par Melle Sandy MOLLIER et Mlle Clémence DEQUE.



Organigramme au 31/12/2016

III. ACTIONS 2016

3.1 Développement économique

3.1.1. La Zone d'Activité de La Passerelle 2 presque complète à Ensisheim !

Après l'aménagement des deux premières entreprises Calipro 68 et France Boissons, en 2015, la Zone d'Activités de la Passerelle 2 ne compte aujourd'hui plus qu'un seul lot disponible.

L'entreprise RHIN CLIMATISATION spécialisée dans la ventilation et la climatisation ainsi que l'entreprise de chauffage, sanitaire, plomberie BAPST sont venues étoffer la zone en 2016 avec la construction de leur bâtiment commun. Elle compte à ce jour 28 personnes.

Les 3 lots voisins à la déchetterie ont fait l'objet d'un compromis de vente. Les actes de vente devraient être signés en 2017 et concernent :

- La vente du lot 2, d'une surface de 12 ares, à la société MV Cars 68 située actuellement en location à Ungersheim qui prévoit de développer un garage automobile d'environ 310 m² avec un atelier mécanique, de peinture et un showroom, avec un effectif de 3 personnes.
- La vente du lot 3, d'une superficie de 12 ares 31, à la société AS EXPERTISE, cabinet d'expertise comptable. Créée en 2014, cette entreprise compte à ce jour un seul associé et souhaiterait développer son activité auprès de sa clientèle de TPE et PME.
- La vente du lot 5, d'une surface de 26 ares 78, à la Société 3D Découpe. Cette entreprise, créée en août 2012 et en location à Pulversheim, est spécialisée dans les travaux de sciage, carottage et déconstruction. D'un effectif de 8 personnes, elle prévoit l'implantation d'un bâtiment industriel avec des bureaux d'une surface de 400 m².



L'entreprise RHIN CLIMATISATION – BAPST, installée en 2016

3.1.2. Le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace a le vent en poupe...

Malgré un planning et des délais serrés, les travaux du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace ont enfin pu débuter le 18 juillet 2016. L'objectif était de permettre à l'entreprise BUBENDORFF, première entreprise à venir s'installer sur le Parc d'Activités, de pouvoir déposer son permis de construire au plus tôt. Objectif atteint puisque la demande de permis de construire a été déposée en octobre pour une autorisation accordée à la fin du mois de décembre ! L'entreprise pourra donc commencer ses travaux en 2017.

Un compromis pour la vente du lot B (voir plan ci-dessous) d'une surface de 6 ha 72 a été signé en septembre avec cette société, dont le siège est situé à ATTENSCHWILLER. L'entreprise fabriquera sur place des volets roulants et des composants associés destinés aux autres sites. La construction des bâtiments s'effectuera en plusieurs phasages. Le premier bâtiment concerné est un transfert et prévoit d'être occupé par une soixantaine d'emplois sur site.

Des contacts sérieux ont été établis avec d'autres entreprises pour l'acquisition des trois lots restants mais ceux-ci sont encore en cours de négociation et de discussion.



Source : Plan de composition - BEREST

Parallèlement, le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan a réalisé un diagnostic archéologique au mois de juillet sur la 3^{ème} tranche du Parc d'Activité soit une surface de 27 ha (propriété de la Communauté de Communes depuis l'été 2015). Il a été découvert des vestiges mésolithique (à l'ouest de l'emprise), une nécropole protohistorique (au centre) ainsi qu'une nécropole alto-médiévale (au nord-ouest). La réalisation d'une fouille archéologique préventive s'avère donc nécessaire. Les prescriptions définissant les surfaces à fouiller sont attendues pour le début de l'année.

3.1.3. Des projets de part et d'autres de l'A35...

A Meyenheim, la zone d'activités du Grundfeld sort de terre.

Suite à l'accord du permis d'aménager réceptionné au mois de février, les travaux ont pu débuter au mois de septembre et prévoit l'aménagement de 17 lots allant de 5,50 ares à 71 ares, sur une surface totale de 4,47 ha. La commercialisation des lots a d'ores et déjà commencé avec la réservation de 3 lots.

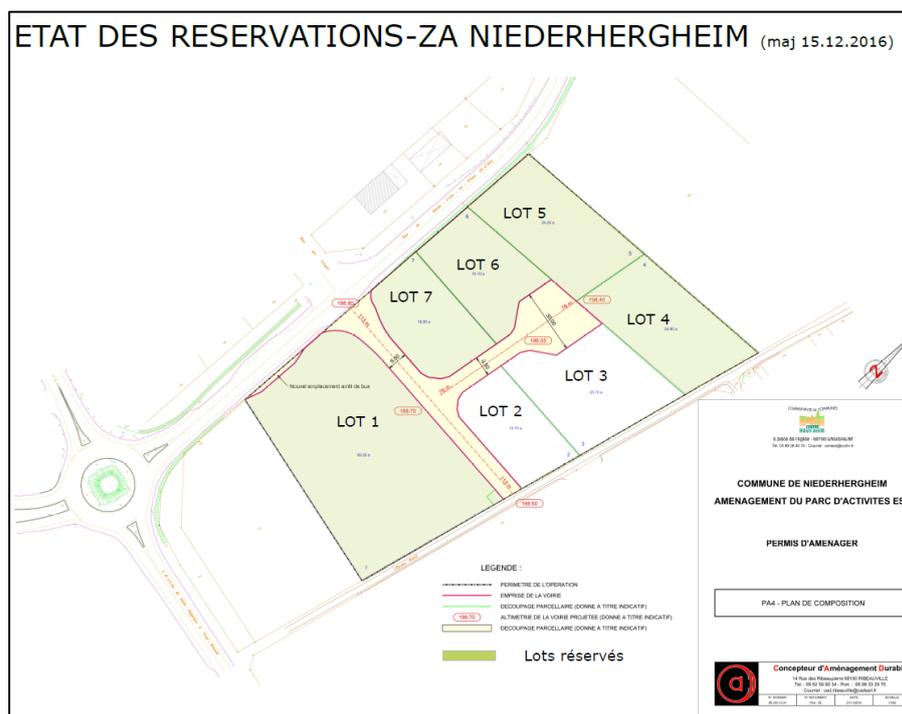
A Niederhergheim, deux zones sont en cours de développement à l'Ouest et à l'Est de l'autoroute A35.

A la demande de l'entreprise ScapAlsace qui souhaiterait s'étendre sur la ZA de Niederhergheim Ouest, des démarches nécessaires avaient été entreprises en 2015 pour l'acquisition de la parcelle, d'une surface de 11 hectares 29, adjacente à la zone existante. La signature de l'acte de vente est intervenue en avril.

Pour avancer dans les démarches de commercialisation, la Communauté de Communes est encore en attente des prescriptions concernant le diagnostic archéologique qui a été programmé à l'automne, après les récoltes de maïs.

Le Parc d'Activités de Niederhergheim Ouest semble, quant à lui, bénéficier d'une situation propice au développement des entreprises. 5 lots sur 7 ont déjà fait l'objet de réservation par des entreprises présentes sur la commune de Niederhergheim et environs.

La demande de permis d'aménager a été déposée à la fin du mois de décembre. Le commencement des travaux serait prévu pour l'été 2017.



Source : Plan de composition - CAD

Des Zones d'Activités en devenir à Niederentzen et Oberhergheim.

Enfin, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a acquis 4 parcelles d'une contenance totale de 4 ha 51 sur la commune de Niederentzen dans l'objectif d'y créer une zone commerciale et de services.

A Oberhergheim, la Zone d'Activités devrait également s'étendre sur une superficie de 2.21 ha dans un premier temps.

3.2. Développement d'un espace résidentiel attractif

3.2.1 Les services « petite enfance et enfance » (0 à 11 ans)

Depuis 2016, les structures d'accueil petite enfance, le relais d'assistantes maternelles intercommunal et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin sont gérés dans le cadre de contrats de Délégation de Service Publics, comme suit :

- les accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Réguisheim par l'Association ENFANCE POUR TOUS
- les accueils de loisirs sans hébergement de Niederhergheim et du multi-sites Oberhergheim/Niederentzen par l'Association IMAGINE
- les structures multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen et du Relais intercommunal d'Assistantes Maternelles par l'Association ENFANCE POUR TOUS

Les contrats de délégation de service public ont été conclus pour une durée de 5 ans, aux conditions ci-dessous :

		2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL PERIODE 2016-2020	Capacités			
								Les Oréades	Ensisheim 6-11 ans	Réguisheim	
ENFANCE POUR TOUS	Lot 1 ALSH ENSISHEIM /REGUISHEIM	368 348,00 €	372 129,00 €	375 950,00 €	379 811,00 €	382 540,00 €	1 878 778,00 €	Matin	20	0	0
								Midi	70	114	65
								Midi mercredi	40	50	20
								Midi vendredi	70	90	55
								Soir	50	70	35
								AM mercredi	30	24	20
								AM vendredi	40	50	30
								Petites vacances	24	24	0
								Grandes vacances	24	0	0
								IMAGINE	Lot 2 - GESTION ALSH NIEDER. / MULTI-SITES OBER.NIEDERENTZEN	188 529,58 €	195 038,69 €
Matin	0	24									
Midi	30	90									
Midi mercredi	20	24									
Midi vendredi	30	90									
Soir	28	44									
AM mercredi	20	24									
AM vendredi	24	74									
Petites vacances	20	0									
Grandes vacances	28	0									
ENFANCE POUR TOUS	Lot 3 MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE + RAM	453 052,97 €	456 713,38 €	461 113,85 €	465 554,70 €	469 403,56 €	2 305 838,46 €	Ensisheim L'envoi 40 berceaux	Niederentzen Coquelibulle 35 berceaux		
TOTAL GENERAL REDEVANCES DUES PAR LA CCCHR AUX DELEGATAIRES		1 009 930,55 €	1 023 881,07 €	1 038 727,79 €	1 052 773,66 €	1 067 217,03 €	5 192 530,10 €				
PART CAF (hors poste de coordination pour 6410,53 €)		298 224,73 €	282 410,28 €	Renouvellement Contrat Enfance et Jeunesse							
A LA SOLDE DE LA 3CHR		711 705,82 €	741 470,79 €								

Les Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Globalement, les structures affichent un taux d'occupation maximal, sur l'ensemble des temps d'accueil proposés, leur capacité d'accueils a été augmentée à la rentrée 2016/2017.

La capacité d'accueil de l'ALSH multi-sites Oberhergheim / Niederentzen a été portée :

- de 90 à 120 enfants accueillis sur le temps méridien des lundis, mardis et jeudis
- de 44 à 59 enfants, accueillis le soir

Cette augmentation des capacités a entraîné un surcoût de la participation financière de la collectivité de 10 444,10 € pour la période de septembre à décembre 2016.

La capacité d'accueil de l'ALSH de Réguisheim a été portée :

- de 65 à 75 enfants accueillis sur le temps méridien des lundis, mardis et jeudis, et répartis sur un 2^{ème} site ouvert à la salle polyvalente de Meyenheim. Ce nouveau site permet d'assurer une qualité de confort et d'accueil optimale des enfants.

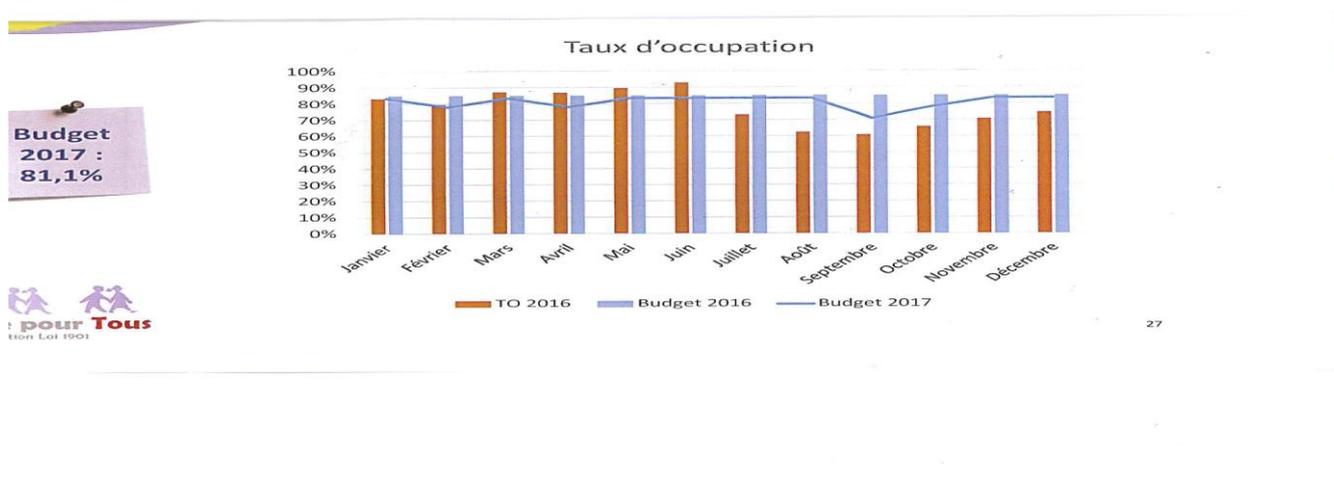
Cette augmentation des capacités a entraîné un surcoût de la participation financière de la collectivité de 9 399,60 € pour la période de septembre à décembre 2016.

Les crèches L'Envol et Coquelibulle

Ce sont actuellement 75 places qui sont proposées sur notre territoire

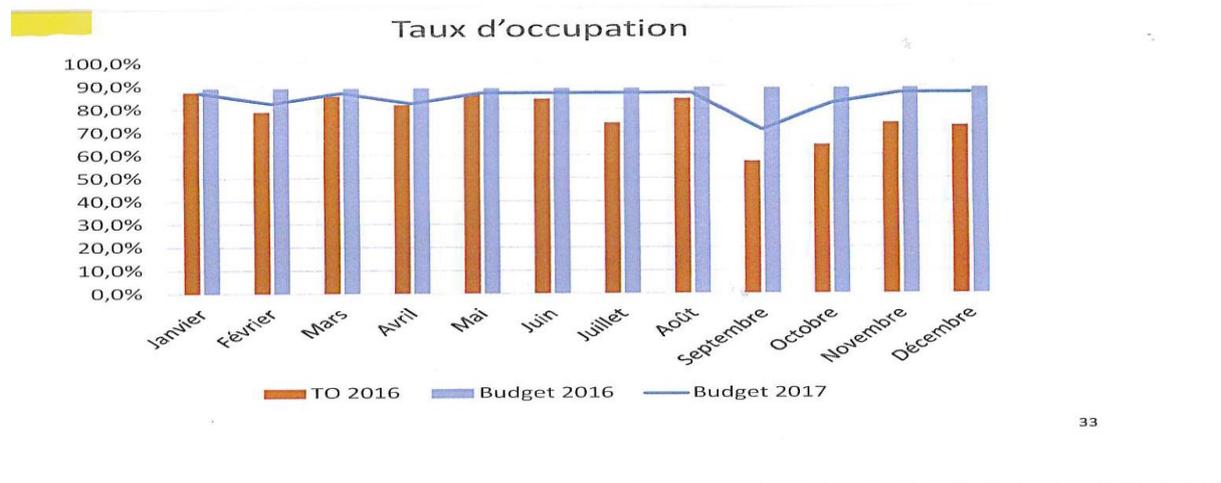
Evolution du taux d'occupation sur l'année 2016 à la crèche L'ENVOL

Taux d'occupation 2016 : 78,1 % (PM 2015 : 82,6%)



Evolution du taux d'occupation sur l'année 2016 à la crèche COQUELIBULLE

Taux d'occupation 2016 : 77,2 % (PM 2015 : 82,5%)



Suivi des données

► L'offre d'accueil

En décembre 2016 :

- Nombre d'Assistantes Maternelles agréées : 120
- Nombre d'Assistantes Maternelles en activité : 117
- Nombre de places proposées : 412 places
- Nombre de places disponibles : 109 places

Communes	Nombre d'Assistantes Maternelles
BLITZHEIM	3
ENSISHEIM	56
MEYENHEIM	11
MUNWILLER	3
NIEDERENTZEN	3
NIEDERERGHEIM	8
OBERENTZEN	5
OBERHERGHEIM	11
REGUISHEIM	20
TOTAL	120



18

3.2.2 Le service jeunesse intercommunal

1 - Les mini-stages

Bilan mini stages printemps

Durant les 2 semaines de vacances scolaires du printemps, la 3CHR a mis en place 13 mini-stages en collaboration avec les associations locales (Musique municipale, l'association de pêche d'Ensisheim, Club des artistes, Tennis club d'Ensisheim, Badminton de Meyenheim, Rugby club d'Ensisheim, la maison de la nature, le handball d'Ensisheim, football club d'Ensisheim, Echecs l'III-Régence).



102 jeunes ont participé aux mini-stages sur les 162 places disponibles soit 62% de remplissage. Plusieurs animations étaient complètes. 2 ont été annulées faute d'inscription.

Bilan mini stages été

Durant les 7 semaines de vacances d'été, la 3CHR a mis en place 36 mini-stages en collaboration avec les associations locales (Musique municipale, Club des artistes, Tennis club d'Ensisheim, Badminton de Meyenheim, l'association de pêche d'Ensisheim, Elisatia 1864 gymnastique, Football club d'Oberhergheim, Cyclo club d'Ensisheim, rugby club d'Ensisheim), des prestataires extérieurs (Ecuries d'Alsace, Maison de la nature) et l'animateur Jeunes (multisports, cirque).



503 jeunes de 3 à 16 ans y participé sur les 682 places disponibles, soit 74% de remplissage. Trois mini-stages ont été annulés (faute d'inscription) et 1 mini stage a été annulé faute d'encadrement. Les personnes qui n'ont pas pu avoir de place pour un mini-stage ont été orientées vers d'autres mini-stages ce qui a permis de satisfaire le plus grand nombre.

2- les Ados (12-17 ans)

Sortie Animation-Jeunes

Les jeunes ont eu la possibilité de partir en sortie (Europapark, laser game, bowling, patinoire, accrobranche, snowboard, activités sportives, sortie à la demande en fonction de la pertinence de la demande) durant les vacances de février, printemps, été et toussaints

Les sorties Europapark remportent un franc succès et elles sont toujours viables. Concernant les autres sorties aucune prévision n'est possible, les envies et attentes des jeunes fluctuent fortement d'une période à l'autre avec des conséquences sur leur viabilité.

Une centaine de jeunes ont pris part aux sorties proposées par la 3CHR

3-Atelier cirque (public 7-14 ans) :

- **à Oberhergheim**

12 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent de Biltzheim, Meyenheim, Oberhergheim et Oberentzen.

- **à Ensisheim**

25 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité. Ils viennent d'Ensisheim et Réguisheim

4- Après-midi jeux

La 3CHR a fourni une aide logistique et technique lors des manifestations « Jeux en famille et Troc de livre » organisées par l'association familiale d'Ensisheim. Nous avons mis à disposition les jeux de société du Local jeunes ainsi que l'animateur jeunes. Une centaine de personnes sont venues jouer durant ces après-midi (famille, jeunes et moins jeunes...).

3.2.3 Section de foot féminin

La première section sportive de football féminin a vu le jour à la rentrée 2016 pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} au collège Victor Schoelcher d'Ensisheim (2 séances d'entraînement hebdomadaire). Elle permet aux élèves motivés de suivre une scolarité normale et d'accéder à des performances sportives de niveau départemental, voire régional.

Une convention de partenariat a été conclue entre la 3CHR, la Ville d'Ensisheim, le Collège Victor Schoelcher et la Ligue d'Alsace de Football pour l'année scolaire 2016/2017.

3.2.4 Animations de la Maison de la Nature du Vieux Canal

La convention de partenariat signée en 2015, permet à la CCCHR, en contrepartie d'une participation financière au frais de fonctionnement d'un montant de 35 000.-€ par an, de bénéficier de diverses animations organisées par la Maison de la Nature du Vieux Canal.



En 2016 ont été réalisées :

- ✚ 2 mini-stages de 10 demi-journées :
 - du 04 au 08 avril : Graines d'artistes
 - du 01 au 05 août : L'été indien
- ✚ 5 séances TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à Oberhergheim et Ensisheim ayant pour thème, la découverte du peuple des sous-bois, la biodiversité et le vers de terre.
- ✚ 1 animation délocalisée à Ensisheim : « **BELLES MAIS INVASIVES** ».



Les espèces invasives sont considérées comme la troisième cause de disparition de la biodiversité au niveau mondial.

- ✚ 1 exposition délocalisée à la bibliothèque d'Ensisheim : «Histoires de canal »

3.2.5 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes a aménagé en 2008 une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage, dont la gestion a été confiée à la SG2A L'Hacienda.



Le fait le plus marquant en 2016 a été la baisse de fréquentation de l'aire d'Ensisheim pour des raisons diverses et informelles, telles que :

- l'évacuation suite à la foudre du 14 mai, suivi des réparations,
- la présence des différentes missions évangéliques en Alsace, qui attirent de plus en plus de monde pour des rassemblements hors périmètres,
- Les bruits provenant des travaux à l'entrée de l'aire.



1) Taux d'occupation

Taux d'occupation :



Le taux moyen d'occupation pour l'année 2016 est de 65,89%

Total de ménages accueillis :

488 Personnes accueillies

140 Familles différentes

3.2.6 Actions sociales, culturelles et touristiques

Actions sociales

La CCCHR apporte un soutien financier aux frais de fonctionnement aux organismes suivants :

- La Mission Locale : 6 979.-€
- L'Association APALIB : 8 425.-€
- Le CAP : 300.-€
- La Maison des Adolescents 68 (MDA68) : 1 000.-€
- L'Institut Saint-André de Cernay (APAIE) : 2 500.-€
- Colmar Centre-Alsace INITIATIVE : 2 384.- €

Actions culturelles

La Communauté de Communes poursuit également son action en faveur de la musique par une aide financière à hauteur de 19 690.-€ au profit des écoles de musique de son territoire ainsi que de l'Harmonie intercommunale.

Actions touristiques

Sentiers pédestres balisés :

- Sentier de l'Ill – itinéraire à travers toutes les communes de notre territoire
- Sentier des Tumili – circuit de 5 ou 12 km sur Ensisheim
- Sentier Hergheim – circuit de 12,5 km à travers les communes de Niederhergheim, Oberhergheim et Biltzheim
- Sentier des XII moulins – circuit de 11 km à travers les communes de Munwiller, Meyenheim et Réguisheim

Randonnée cycliste annuelle

19^e Randonnée cycliste de découvertes touristiques Ill-Hardt-Rhin

avec circuit franco-allemand !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
l'ESSOR du Rhin

Départ et accueil dans chaque commune de 8h à 15h
4 circuits cyclistes de 25 à 100 km,
2 circuits franco-allemands,
1 rallye pour découvrir la région Ill-Hardt-Rhin...

De nombreux lots à gagner, ainsi qu'un « Challenge associations »

Possibilité de restauration sur place.

info par tél. au 03 89 26 40 70

Dimanche 28 août 2016

FCT
Région Alsace

3.3. Maîtrise d'ouvrage déléguée

La Communauté de Communes accompagne sous maîtrise d'ouvrage déléguée les communes dans la mise en œuvre et la concrétisation de leurs programmes d'investissements.

Elle assure le préfinancement des dépenses et recherche toute aide possible pour la réalisation des projets.

Travaux engagés et/ou réalisés en 2016 :

➤ Construction et aménagement de bâtiments publics

• **NIEDERHERGHEIM**

Travaux d'aménagement et d'agrandissement de la mairie et mise en conformité d'un bâtiment communal (ancienne banque). Durant 2016 l'ensemble des études et diagnostics obligatoires et préalable aux travaux ont été réalisés

Travaux école élémentaire remplacement de fenêtres
Coût estimatif de l'opération : 160 000 € HT

Travaux extension « clos et couvert » école maternelle
Coût estimatif de l'opération : 70 000 € HT

➤ Réfection et aménagement de voiries

• **ENSISHEIM**

Aménagement du faubourg de Belfort (RD101), du tronçon de la piste cyclable avec agencement de la passerelle traversant la Thur, et mise en sécurité en entrée d'agglomération (RD4bis)

Coût estimatif de l'opération : 1 047 500 € HT

• **MEYENHEIM**

Aménagement de la rue de Réguisheim
Coût estimatif de l'opération : 229 900 € HT

• **MUNWILLER**

Aménagement rue des Acacias
Coût estimatif de l'opération : 190 130 € HT

• **NIEDERENTZEN**

Travaux de réfection des rues de l'Ill et du Noyer.
Coût estimatif de l'opération : 75 520 € HT

Les opérations réalisées et engagées en 2016 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentent un montant préfinancé par la Communauté de Communes, pour le compte des communes membres de 2 477 433.- €TTC.

3.4. Amélioration du cadre de vie

3.4.1 A la découverte du GERPLAN



Depuis, 2012, la 3CHR, s'est engagée dans la réalisation d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbains (GERPLAN).

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic précis de notre territoire en matière d'enjeux environnementaux, agricoles et paysagers, ce projet permet d'aboutir à un programme d'actions cofinancées en partie par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Programme d'actions 2016 :

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité locale :

- Création d'un verger pédagogique école "Les Tilleuls"
- Plantation de fruitiers et d'arbustes sur le site de l'ancienne déchetterie de Réguisheim
- Renaturation de l'étang d'Oberhergheim



Oberhergheim

Sauvegarder la qualité de vie et valoriser l'identité paysagère :

- Aménagement d'une parcelle le long de la RD 201 0 Oberhergheim

Soutenir et valoriser l'agriculture locale :

- Promotion de la vente directe de produits locaux à travers les marchés paysans :
 - d'Ensisheim tous les 1^{er} vendredi du mois
 - de Niederentzen tous les 3^{ème} vendredi du mois



Ils sont également l'occasion d'animations à destination des petits et des grands sur les thèmes du tri et du compostage

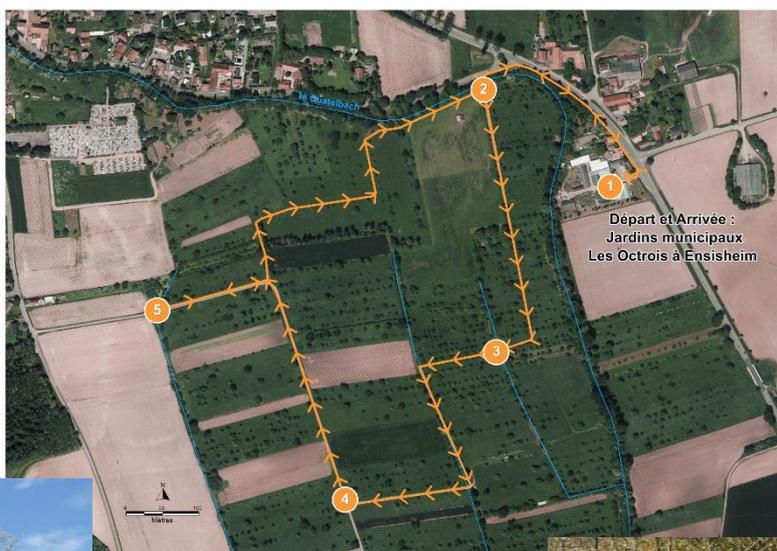
Coût total : **57 874.-€TTC**, réparti entre :

- le Conseil Départemental du Haut-Rhin	:	16 219.-€
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse	:	15 392.-€
- la 3CHR	:	26 263.-€

Une balade guidée et commentée a été organisée le 12 juin 2016, au départ des jardins municipaux d'Ensisheim et traversant les vergers de la Commune.

Elle a été ponctuée de plusieurs points d'arrêts sur les thèmes de :

- la gestion différenciée des espaces verts : une démarche environnementale et paysagère de la Ville d'Ensisheim
- la gestion des cours d'eau : aménagement des rivières et protection contre les inondations
- le patrimoine lié à l'eau : un système unique d'irrigation des vergers par immersion
- la diversification agricole : valoriser les productions locales et développer les circuits courts
- le verger : élément de paysage et support de biodiversité



3.4.2 Soutien aux équipements d'irrigation

Cette opération vise à concrétiser la volonté des agriculteurs d'améliorer :

- la sécurité routière par une diminution du risque d'arrosage des routes départementales par la mise en place de canons d'irrigation « intelligents » programmables pour briser le jet d'eau,
- la qualité du cadre de vie par une réduction du niveau sonore occasionnellement provoqué par les moteurs thermiques d'irrigation lorsqu'ils sont utilisés près des habitations.

La 3CHR, a mené une réflexion sur le principe d'un plan d'action pluriannuelle sur 3 ans.

Equipements	Prix uni-taire	Participation de la CCCHR	subvention/ l'unité
15 canons "intelligent"	1.250 € HT	30 % (sur un montant subventionnable plafonné à 1.250 €)	375 €
10 caissons insonorisant	3.000 € HT	30 % (sur un montant subventionnable plafonné à 3.000 €)	900 €

Conditions d'attribution de l'aide :

- Les canons d'irrigation "intelligents" devront être implantés sur les parcelles irrigables situées à proximité d'une route départementale
- Les caissons d'insonorisation : concerne les points de prélèvement d'eau situés à moins de 300 m d'une habitation.

3.4.3 Pistes cyclables

Suite à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » remporté par le Pays Rhin-Vignoble-Grand ballon, permettant aux intercommunalités du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets de mobilité durable.

La CCCHR, dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et plus particulièrement pour toutes les pistes cyclables hors agglomération des communes, a décidé de renforcer le maillage des pistes cyclables sur son territoire entre les communes d'Oberhergheim-Biltzheim-Niederentzen-Oberentzen.

Cet aménagement apportera également une option complémentaire au transport scolaire des élèves concernés par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le coût du projet estimé à 438.000 € HT bénéficiera des fonds inscrits au titre des "Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)" et du « Contrat de Ruralité ».

3.4.4 Une Passerelle à Oberentzen

Réalisation d'une passerelle sur le canal Vauban à Oberentzen-Meyenheim.

Coût de l'opération : 11 290.- €HT
Subvention Conseil départemental
1 693.-€



3.5. Urbanisme

3.5.1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



En 2015, le Conseil de Communauté a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du périmètre de la Communauté de Communes et qui se substituera dès son approbation, aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

L'élaboration du PLUi de la 3CHR constitue une étape majeure de la construction intercommunale du territoire du Centre Haut-Rhin.

Il doit répondre aux objectifs suivants :

- construire un nouveau projet de territoire à l'horizon 2030, afin de répondre aux besoins actuels de la population et d'anticiper les besoins futurs,
- préserver les terres agricoles,
- respecter les principes du développement durable en répondant aux besoins du développement local,
- développer le territoire de manière équilibrée et qualitative, tel qu'il est défini par le Schéma de Cohérence Territorial Rhin-Vignoble-Grand Ballon



Après consultation pour le choix de bureaux d'études pour accompagner la collectivité dans la démarche d'élaboration du PLUi, les marchés ont été attribués comme suit :

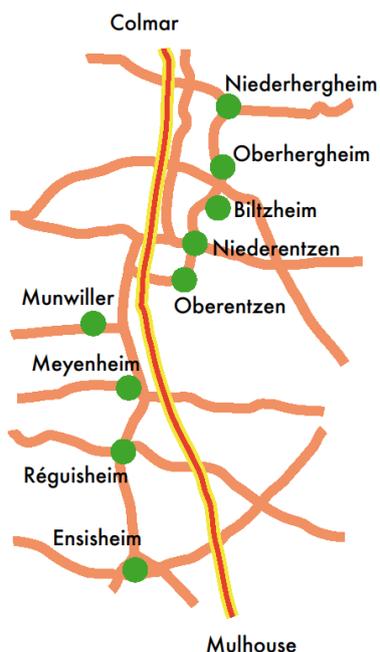
- lot n°1 « Diagnostic, projet d'aménagement et de développements durables (PADD), orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement, dossier de PLU arrêté, enquête publique et dossier d'approbation » à l'ADAUHR de Colmar pour un montant de 130.790,00 € HT
- lot n°2 « Analyse de l'état initial de l'environnement, réalisation de l'évaluation environnementale et évaluation des incidences NATURA 2000 » à L'ATELIER DES TERRITOIRES de Metz pour un montant de 25.881,00 € HT

Etat d'avancement

Les phases d'études pour la réalisation des diagnostics ont été réalisées ou sont en cours de finalisation :

- bilan des POS – PLU du territoire
- analyse socio-économique avec mise en exergue des éléments communs et des singularités
- synthèse des analyses de la morphologie urbaine et analyse spatiale dont analyses ALUR (10 ans de consommation, espaces vides et/ou mutables diagnostic environnemental)
- diagnostic agricole

Les diagnostics mis à jour seront soumis à concertation dans chaque commune.



3.5.2 Plan Local d'Urbanisme

Modification du PLU d'Ensisheim : justification de l'ouverture à l'urbanisation de zones par voie de modification du PLU

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ayant la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (P.L.U.), elle est, à ce titre, compétente pour modifier les plans locaux d'urbanisme de ses communes membres, qui restent en vigueur tant que le P.L.U. Intercommunal couvrant tout le périmètre de la CCCHR n'est pas approuvé.

Une modification du P.L.U. de la Ville d'ENSISHEIM a été lancée pour permettre la réalisation de projets d'urbanisation qui présentent un intérêt général et qui sont conformes aux grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables du P.L.U.

Le Conseil Communautaire a délibéré :

- pour justifier l'ouverture à l'urbanisation, dans le cadre d'une procédure de modification du PLU de la ville d'ENSISHEIM d'une surface de 37 hectares de zone AU à l'est de la RD 201 et de la zone d'activités de la Passerelle 1 et 2 et au nord de la RD2 , afin de permettre la réalisation de la deuxième tranche de la zone d'activités d'intérêt départemental (classement en secteur AUx dans le projet de modification) ainsi que l'ouverture à l'urbanisation d'une surface de 33 ares de zone AU (classement en UB dans le cadre du projet de modification) correspondant à la rectification d'une erreur de conception dans le classement d'une unité foncière.
- Le secteur urbain UCc situé en entrée nord de la commune d'ENSISHEIM à l'intersection entre la rue du Château et la RD2 dont le règlement du PLU doit évoluer pour permettre l'extension du supermarché NORMA en place dans le secteur et l'implantation d'une résidence seniors.
- La modification de la réglementation des logements autorisés en zone d'activités (il s'agit des logements affectés au gardiennage ou à la surveillance des établissements) dans une limite de 120 m² par logement (suppression du critère lié au % par rapport à la surface de plancher du bâtiment d'activité).

3.7. Communication

3CHR Info

- N°10 – Mai 2016 : Spécial Gerplan
- N°11 - Décembre 2016 Spécial PLUi

Guide pratique Déchets – Edition 2016



Flyers

- 19^{ème} randonnée cycliste Ill-Hardt Rhin
- Marchés paysans

Le mot du vice-président chargé de l'aménagement du territoire
Gilbert MOSER

Qu'est-ce qu'un PLUi ?
Un PLUi, ou plan local d'urbanisme intercommunal, est un document de planification qui va permettre de définir un projet de territoire. Ce document va permettre de déterminer les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir et de fixer en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Il doit également répondre aux objectifs suivants :

- construire un nouveau projet de territoire à l'horizon 2030, afin de répondre aux besoins actuels de la population et d'anticiper les besoins futurs;
- préserver les terres agricoles;
- respecter les principes du développement durable en répondant aux besoins du développement local;
- développer le territoire de manière équilibrée et qualitative, tel qu'il est défini par le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon (SCoT RVDG).

En savoir plus sur le SCoT : www.rhin.vignoble-grandballon.fr/scot.htm

3^e vendredi du mois de 16h à 19h, devant la salle des fêtes NIEDERENTZEN

Marché paysan
Les produits locaux et artisanaux à l'honneur !

Buvette sur place
Dates au verso !

IV. LE PATRIMOINE DE LA CCCHR

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est propriétaire de divers biens immobiliers, à savoir :

- 2 crèches, L'Envol à Ensisheim et Coquelibulle à Niederentzen
- 1 aire d'accueil des gens du voyage à Ensisheim ;
- 2 déchetteries à Ensisheim et à Oberhergheim ;
- des réserves foncières nécessaires au développement économique



1 - Déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim

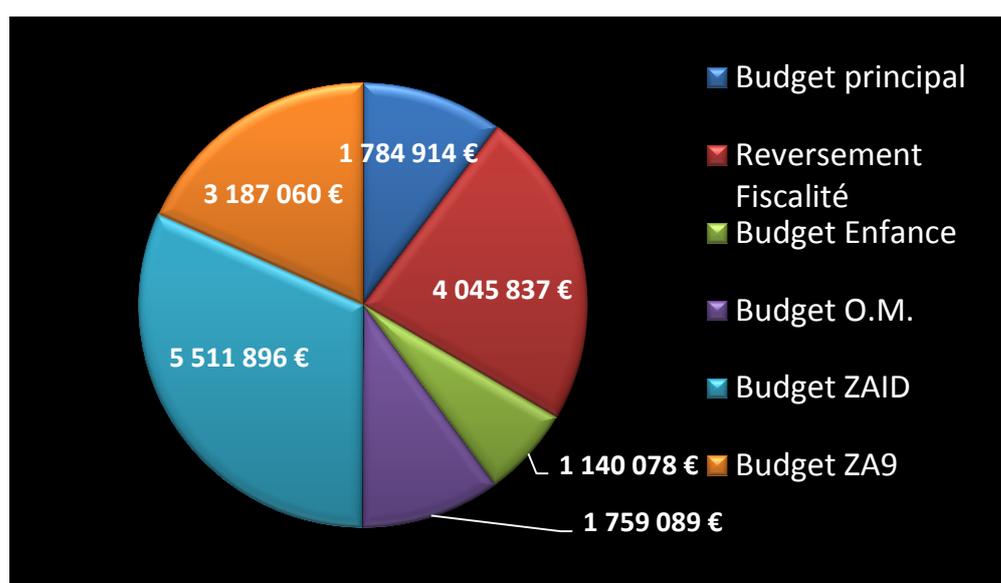


2- Crèche Coquelibulle à Niederentzen

V. GESTION DE LA CCCHR : FINANCES 2016

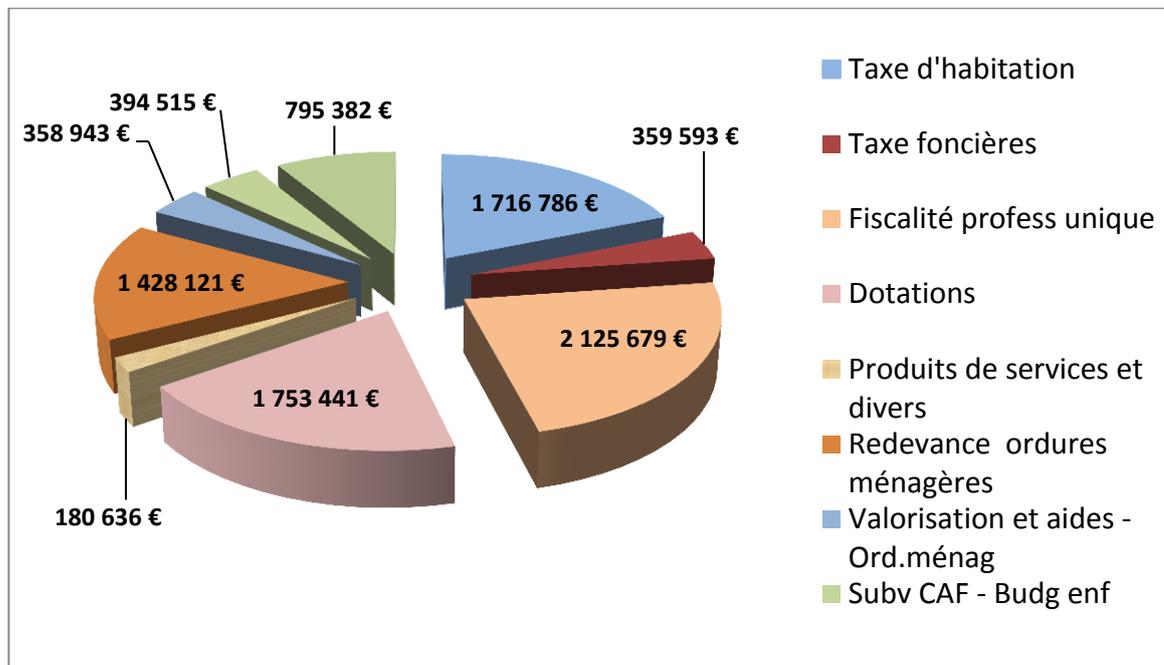
CA cinq budgets	Compte administratif 2016	Compte administratif 2015
total des recettes investissement et fonctionnement	33 264 438 €	26 327 796 €
total des dépenses investissement et fonctionnement	30 191 080 €	22 714 249 €
EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE	3 073 358 €	3 613 547 €

La répartition des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus fait apparaître la part respective que représente nos différentes compétences. Ce tableau fait ressortir la part importante que représente le reversement de la fiscalité professionnelle aux communes, soit plus de 23% de l'ensemble de nos dépenses, témoignant l'esprit de solidarité qui unit nos neuf communes.



La ventilation, des recettes de fonctionnement (voir graphique ci-après) qui s'élèvent à 9 113 096 €, permet de constater l'importance du produit de la fiscalité professionnelle avec 23% et de la taxe foncière et d'habitation (23%).

Les autres recettes les plus importantes proviennent des dotations perçues (19%) et de la redevance des ordures ménagères (16%).



Sur 100 € de recettes perçues par la CCCHR, 23 € environ proviennent de la fiscalité professionnelle, 23 € de la taxe foncière et taxe d'habitation, 19 € de l'Etat, 16 € de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 4 € de la CAF et 4 € de la valorisation de nos déchets et enfin 11 € d'autres produits tarifaires ou divers.



Sur 100 € perçus, les recettes proviennent de :	
Fiscalité professionnelle unique	23 €
Taxes foncière et d'habitation	23 €
Dotations de l'Etat	19 €
Redevance ordures ménagères	16 €
Subvention CAF - Budget enfance	4 €
Valorisation et aides – ordures ménagères	4 €
Recettes diverses	11 €

L'exécution du budget 2016 a donné lieu aux écritures suivantes :

Budget principal :	560 mandats et	194 titres
Budget ordures ménagères :	228 mandats et	86 titres
Budget Enfance :	185 mandats et	37 titres
Budgets ZA ET ZAID :	74 mandats et	12 titres

Soit un total de 1 047 mandats et 329 titres